



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

29 MARS 2023

ID : 039-283900017-20230321-C2023_12-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 mars 2023**

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
20/02/2023

Délibération n° C 2023-12

Programme d'équipement 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Maxime GUTZWILLER, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandra HÄHLEN, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Gérard BONNET, Stéphane CHAMPANHET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Florence GAY, Florence MAUPOIL, Christelle PLATHEY, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Christophe MATHEZ, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD ; Messieurs le Lieutenant Emmanuel VUILLERMOZ, l'Adjudant-chef Lionel QUAND étaient excusés.

Absents : Madame Nadia WAUQUIER ; Monsieur le Sergent-chef Franck TOUILLIER.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sandrine BACZYK (Adjointe au Cheffe du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), le Capitaine Antoine HALGRAIN (Adjoint au Chef du groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-32 du 22 novembre 2021 relative aux dépenses d'investissement 2020 avant l'adoption du Budget Primitif : autorisation à donner au Président dans la limite du quart des crédits votés en 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-13 du 17 mars 2022 relative au plan pluriannuel d'équipement 2022-2023-2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-15 du 17 mars 2022 relative au programme d'équipement 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-38 du 12 décembre 2022 relative aux dépenses d'investissement 2023 avant l'adoption du Budget Primitif : autorisation à donner au Président dans la limite du quart des crédits votés en 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-39 du 12 décembre 2022 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2023-05 du 24 janvier 2023 relative au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 9 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 9 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

GROUPEMENT DES RESSOURCES TECHNIQUES

➤ **Véhicules** : le montant des crédits de paiement 2023 du programme pluriannuel d'équipement (PPE) s'établit à 2 449 327 €. Il correspond au montant de crédits de paiement 2023 tel que prévu par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme (1 986 800 €), augmenté des crédits de paiement 2022 non consommés (462 527,46 €). Le stade d'exécution du PPE et les orientations envisagées sont développées dans le rapport n° 6.

En complément du programme pluriannuel de renouvellement des matériels roulants, des crédits sont nécessaires :

- à la réalisation d'une révision décennale d'un moyen aérien pour 70 000 € ;
- au renouvellement de matériel de désincarcération (140 500 €), à l'aménagement de divers véhicules (87 000 €) ;
- à la prise en charge de réparations pour 88 000 € dont 48 000 € de reprise de corrosion sur une échelle aérienne.

En outre, le besoin de renouvellement d'une échelle, exprimé en 2022, reste prégnant. En effet, sur les 4 échelles arrivant en fin d'amortissement entre 2025 et 2029, plusieurs présentent régulièrement d'importantes pannes, ce qui impacte fortement l'opérationnel, et génèrent des frais de fonctionnement conséquents. Aussi il est essentiel d'envisager dès à présent le remplacement de l'un de ces moyens aériens, les délais de livraison étant importants et le prix de ces véhicules grimpant rapidement. A ce jour, il faut envisager un coût de l'ordre de 790 000 euros TTC.

Enfin, le CCRM de SAINT-JULIEN-SUR-SURAN, accidenté en ce début d'année, est en cours d'expertise par notre assureur. Tout tend à indiquer qu'il sera considéré comme « épave ». Le coût d'un CCRM s'élève à 300 000 euros TTC. A ce titre, il est proposé d'inscrire en dépense 120 000 € au titre de l'avance de 40% de 300 000 euros TTC pour l'achat d'un nouveau CCRM, avec une recette potentielle de l'assureur de 225 000 euros.

➤ **Habillement et matériel** : le renouvellement de l'habillement et des matériels incendie s'effectue dans le cadre des échanges selon les dotations et inventaires types mis en place. En complément des crédits de renouvellement des effets et matériels, 20 000 € sont réservés à l'achat de 4 armoires séchantes et décontaminantes au titre de la gestion de la toxicité des fumées. Le déploiement de ces 4 équipements est prévu dans un premier temps à titre expérimental au niveau du plateau technique de formation et des CSP de secteur.

➤ **Bâtiments et achat de mobilier** : les crédits d'investissement affectés aux travaux de rénovation du parc immobilier et au renouvellement de mobilier s'élèvent à 554 020 € dont 270 000 € de travaux d'amélioration dans les CIS (réfection de vestiaires/sanitaires, aménagement vestiaires féminins, remplacement radiateurs, ...) et 100 000 € de travaux d'aménagement du bâtiment de la direction (création / réaménagement de bureaux, accueil). Une revalorisation des crédits dédiés à l'aménagement du plateau technique de formation est également proposée pour 70 000 €. Pour rappel, le projet consiste à construire une surface complémentaire pour la création de vestiaires adaptés à la problématique de la gestion des fumées, douches, sanitaires, salle de formation, stockage. Les crédits alloués à l'opération s'élèvent à 320 000 € TTC. Après une première consultation de maîtrise d'œuvre infructueuse en septembre 2022 (aucune offre déposée), et au regard de l'évolution des index du bâtiment, il est proposé de revaloriser l'enveloppe pour la porter à 390 000 €.

Depuis plusieurs années, les crédits d'investissement relatifs à l'immobilier sont principalement orientés sur les opérations du programme pluriannuel. A ce jour, aucune orientation n'a été fixée en matière d'immobilier en relai du programme pluriannuel qui devrait être achevé sous 2 à 3 ans. Néanmoins, au regard de la demande croissante de travaux d'amélioration, le SDIS pourrait orienter son action sur trois axes majeurs :

- l'adaptation des locaux aux évolutions fonctionnelles (féminisation des effectifs, prise en compte de la toxicité liée aux fumées d'incendie)
- la réduction de l'impact économique et écologique en optimisant les coûts d'exploitation notamment par la performance énergétique
- la réalisation de maintenances et réfections lourdes destinées à préserver la valeur patrimoniale

L'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) pourrait permettre de définir plus précisément les orientations d'une nouvelle politique patrimoniale. Un travail préparatoire pourrait être entrepris dès cette année de manière à cadrer la démarche, à définir l'organisation et les moyens à mettre en place et à déterminer les objectifs.

Les études permettant l'élaboration du schéma directeur immobilier et énergétique supposent une maîtrise d'ouvrage avertie et spécialisée dans le domaine, le SDIS devrait alors envisager le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. A cet effet, une inscription de 50 000 € est proposée au budget primitif sachant qu'un rapport spécifique serait présenté au CASDIS pour valider et autoriser la démarche.

Autorisations de programme des opérations immobilières : au regard de l'exécution des opérations du programme pluriannuel immobilier, il est proposé

- de procéder à la clôture des autorisations de programmes suivantes :
 - o AP n° 17 : construction du CSP du bassin lédonien et des services logistiques
 - o AP n° 19 : construction du CIS PLATEAU DE NOZEROY
 - o AP n° 20 : construction du CIS LE LIZON
- d'ajuster l'échéancier des autorisations de programme n° 22 (CIS LORETTE) et n° 23 (CIS SAINT-AUBIN) pour en porter le terme à 2025.

➤ **Informatique et transmissions** : les besoins budgétaires s'élèvent à 642 100 €. Ces crédits permettront notamment :

- le renouvellement annuel d'un cinquième du parc informatique soit 50 machines
- le renouvellement de matériel de transmission (TPH900 et BER)
- le renouvellement de 40 tablettes opérationnelles mises à disposition des centres d'incendie et de secours
- l'acquisition de licences XDR pour la détection des menaces informatiques en remplacement de l'anti-virus KASPERSKY.
- l'acquisition d'un logiciel gestion de temps travail des personnels (AGATT)
- le renouvellement de l'infrastructure informatique opérationnelle avec évolution des modules web et cartographie.
- la mise en place d'un PCA informatique Opérationnelle
- l'acquisition de licences et droits d'usage (Sauvegarde, Office, Watchguard, VMWARE)

GROUPEMENT ADMINISTRATIF JURIDIQUE ET FINANCIER

Annonces légales pour les marchés d'investissement : 3 500 €

SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL

Renouvellement de matériel des VSAV

Dispositif EOLIFE pour mesurer les paramètres ventilatoires des victimes (acquisition sur 2 ans)
000 €

8 défibrillateurs

} 100

PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION

Finalisation salle sous toiture pédagogique : 2 500 €

GROUPEMENT OPERATIONNEL

- Opérations /CODIS-CTA : équipements divers : 7 000 €
- Equipes spécialisées : 37 200 €
(montagne 13 000 €, risques chimiques 22 000 €, cynotechnie 2 200€)

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES

Matériel de sport et matériel de secourisme pour les formations : 12 000 €

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- **d'adopter le programme d'équipement présenté, en concordance avec le projet de BP 2023 ;**
- **de clôturer les autorisations de programme :**
 - **n°17 : construction du CSP du bassin lédonien et des services logistiques**
 - **n° 19 : construction du CIS PLATEAU DE NOZEROY**
 - **n° 20 : construction du CIS LE LIZON ;**
- **d'ajuster l'échéancier des autorisations de programme n°22 (CIS LORETTE) et n°23 (CIS SAINT-AUBIN) pour en porter le terme à 2025 ;**
- **de valider en conséquence les crédits de paiement 2023 de l'ensemble des autorisations de programme selon l'annexe n°2.**

DECISION N° C 2023-12 DU 21 MARS 2023

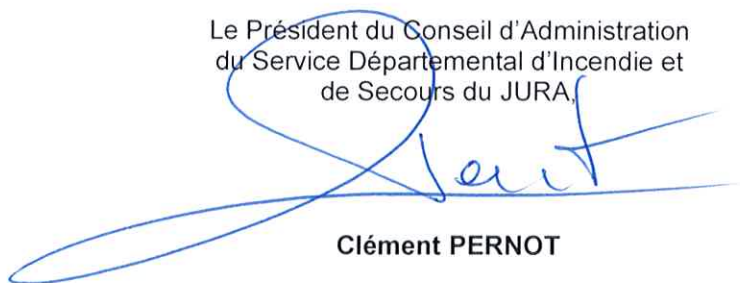
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- adopte le programme d'équipement présenté, en concordance avec le projet de BP 2023 ;
- clôture les autorisations de programme :
 - n°17 : construction du CSP du bassin lédonien et des services logistiques
 - n° 19 : construction du CIS PLATEAU DE NOZEROY
 - n° 20 : construction du CIS LE LIZON ;
- ajuste l'échéancier des autorisations de programme n°22 (CIS LORETTE) et n°23 (CIS SAINT-AUBIN) pour en porter le terme à 2025 ;
- valide en conséquence les crédits de paiement 2023 de l'ensemble des autorisations de programme selon l'annexe n°2.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 29 MARS 2023
Affiché le 29 MARS 2023
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT